

LES COCCINELLES



BOURSE PRINTEMPS-ETE Puériculture - Jouets - Vêtements

REGLEMENT INTERIEUR

Art. 1 : organisateur

Le Centre Social La Farandole et Le Relais Assistantes Maternelles Les Coccinelles organisent une bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture réservée aux particuliers.

Art. 2 : date et lieu de la bourse

La vente se déroulera le **Vendredi 6 Avril** de 14H00 à 20H00 et le **Samedi 7 Avril** de 9H00 à 12H00, **à la salle polyvalente du donjon.**

Art. 3 : dépôt des listes

Les déposants apporteront leurs articles le **Mercredi 4 et le Jeudi 5 Avril** de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h30, **à la salle polyvalente du donjon.**

Art. 4 : modalités de dépôt

Des listes de 20 articles seront obligatoirement établies sur une grille de dépôt. Il sera admis **2 listes par catégorie.**

Tous les articles devront être répertoriés sur les listes fournies et décrits de manière la plus détaillée possible.

Un article peut être composé d'un seul vêtement ou objet ou d'un lot de 1 ou 2 articles identiques et **de même taille**, pour les vêtements, assemblés par les soins du déposant.

Les articles mis en vente doivent être **PROPRES, EN BON ETAT, DE TAILLE 0 à 16 ANS et DE SAISON**

Seront acceptés :

- Les vêtements 0 à 16 ans et vêtements de maternité
- Les livres en lot de 2 (assemblés par les soins du déposant), DVD et jeux vidéo
- Les jeux et jouets (**sauf les peluches**)
- Puzzles (**50 pièces max**)
- Le matériel de puériculture, lits, chaises, transats, parcs, etc.

Seront refusés :

- Les vêtements **sales, tâchés, abîmés, démodés**
- Les vêtements adultes de petite taille
- Les chaussures
- Les sous vêtements

Les articles sont évalués, étiquetés et codés devant et avec l'accord du déposant, par les bénévoles du Centre Social et du RAM. Chaque article sera vérifié lors du dépôt et tout article hors norme ou défectueux sera refusé. **S**

Art. 5 : préparation des listes

Pour plus de rapidité au moment du dépôt, le déposant pourra préparer sa liste à l'avance en la récupérant au Centre Social ou à télécharger sur le site

« <http://lafarandole.centres-sociaux.fr/> »

Les responsables de la bourse se réservent le droit de retirer de la liste des articles hors norme.

Art. 6 : tarifs appliqués

Pour vendre des articles, l'adhésion au Centre Social La Farandole.

Une commission de 10% du montant des ventes sera prélevée.

Art. 7 : règlement

Le paiement des articles par les acheteurs lors de la vente est réalisé en espèces ou chèques.

Art. 8 : reprise des invendus et paiement

Le paiement des articles vendus et la reprise des invendus s'effectueront

le Lundi 9 Avril de 10h30 à 18h00, à la salle polyvalente du Donjon, sur présentation du numéro de déposant.

Art. 9 : responsabilité

Le dépôt se fait sous la responsabilité du déposant.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas de vol ou dégradation d'un article, qui reste l'entière propriété du déposant, ni en cas d'accident lors de l'utilisation d'un article acheté pendant la bourse.

Centre Social La Farandole / Relais Assistantes Maternelles Les Coccinelles
30, rue Emile Guillaumin 03130 LE DONJON
04.70.99.52.77 / centre.social.donjon@wanadoo.fr